



**3<sup>èmes</sup> Journées Interrégionales** de formation  
des personnels des **IME, IEM, IEAP**  
(Bretagne/Pays de la Loire)

**20 et 21 mars 2008**  
Palais du Grand Large, St Malo

**Les professionnels des établissements spécialisés  
comme ressources aux dispositifs de l'Education Nationale**

**Catherine LORANS, éducatrice spécialisée, IME Ange Guépin, PONTIVY (56)**  
**Marie-Claire SALAÜN, Conseillère Principale d'Education (CPE),  
Collège Romain Rolland, PONTIVY (56)**

**1) CONTEXTE DE L'ACTION**

**AU COLLEGE :**

Un internat qui accueille des élèves pour la plupart en difficultés autres que scolaires qui mettent parfois à rude épreuve une équipe non formée à accompagner des jeunes en souffrance.

Les élèves internes sont encadrés par des assistants d'éducation (ASEN), jeunes étudiants qui n'ont que quelques années de plus que les élèves, sans formation, sans connaissance de l'adolescent... Ces ASEN ont peu voire pas de prise de distance, et vivent comme une agression personnelle ce que les élèves leur renvoient.

Une équipe d'encadrement (CPE, personnels de direction) avec plus d'expérience mais pas spécialement formée à l'accompagnement des jeunes présentant des problématiques plus lourdes que l'élève lambda que l'on accueille habituellement en collège.

Des professeurs réticents à recevoir dans leur classe des internes leur posant parfois problème et qui ne relèvent pas du secteur de recrutement du collège.

La seule réponse apportée lors de débordement grave d'élève : l'exclusion de l'internat qui entraîne parfois un départ du collège (parce qu'éloigné du domicile familial), et sanctionne lourdement un élève pour lequel l'internat ordinaire de collège n'était sans doute pas la réponse adaptée à son problème.

⇒ Perte de confiance de l'élève en l'adulte, qu'il vit comme un nouvel « abandon », sentiment de rejet, d'échec...

⇒ Sentiment d'échec des adultes et grande frustration (terme faible) de n'avoir pas pu aider l'élève.

Pas de réponse suffisante de l'Institution Education Nationale, en termes de formation des personnels, d'accompagnement des élèves, de soutien aux équipes...

**A L'IME :**

Des jeunes issus du collège, ayant le sentiment d'avoir été exclus, rejetés par le collège, qui sont à réconcilier avec l'Ecole et avec lesquels tout est à reconstruire (estime de soi, confiance, projet de vie, notion de handicap...)

Le regret de l'équipe éducative de l'IME de ne pas pouvoir intervenir et venir en aide aux jeunes avant la rupture avec le collège. L'envie depuis longtemps déjà de créer une « passerelle » entre les établissements, Education Nationale et Education spécialisée, afin d'éviter ces ruptures si douloureuses pour les élèves.

**Une envie forte d'un côté comme de l'autre que les choses évoluent.**

**Une rencontre inopinée,**

Nous avons beaucoup échangé sur nos métiers respectifs, sur d'anciens élèves du collège qui étaient à l'IME, sur les difficultés que nous rencontrions l'une et l'autre dans notre travail. Et l'idée nous est venue de travailler ensemble.

**Une convergence de besoins et de compétences**

Une conviction que les problématiques présentées par les élèves nécessitent un accompagnement plus spécialisé et une intervention de type éducateur spécialisé.

Un souhait de pouvoir intervenir en amont, au collège, et préparer l'arrivée des jeunes à l'IME, ou créer un dispositif intermédiaire quelconque.

Restait à faire partager notre idée, dans nos établissements respectifs, à convaincre d'un travail commun possible, à décloisonner, à trouver les moyens de mettre ce projet en place.

## **2) MISE EN PLACE DU PARTENARIAT**

L'Education Nationale ayant son propre dispositif de formation continue (MAFPEN), il n'y avait pas de budget spécifique pour ce projet mais Catherine, très décidée à travailler avec nous, a insisté, quitte à démarrer bénévolement.

**En 2005/2006 :** rencontres régulières, échanges sur le travail des Assistants d'éducation (ASEN), sur la prise en charge des élèves ...

**Et dans le courant de cette année-là :** Mise en place de séances d'analyse de pratique auprès des ASEN (2h/mois) puis quelques heures de « permanence » auprès des élèves internes (2h/semaine).  
Convention car projet d'internat de réussite éducative (dans le cadre du plan de cohésion sociale et de la loi du 18/01/05).

**Actions continuées en 2006-2007**

**Puis en 2007-2008 :** l'effectif de l'internat a doublé (24 à 44).

Analyse de pratique 2 fois par mois auprès des ASEN

Temps de parole pour les élèves à raison de 2 fois 2h par semaine,

Et davantage de temps de concertation avec les personnels du collège...

Concrètement, la mise en œuvre de la permanence éducative auprès des jeunes s'est faite au sein du collège, en des lieux aussi variés tels que :

- Vie scolaire (bureau des CPE, du Principal...)
- Couloirs, hall
- Le self (goûter...) présence de tout le groupe (accueil, temps collectif), démarche vers eux ; action éducative ...
- Salle d'étude : démarche vers les élèves, soutien scolaire et entretien individuel dans une salle mise à disposition ...

Différentes situations sont évoquées suite à des démarches émanant des élèves : Problèmes ponctuels, gestions de situations particulières (gestion des émotions, médiations entre élèves, problèmes relationnels avec les enseignants...)

- temps de liaison auprès des ASEN, des CPE, du chef d'établissement au collège et par téléphone ou courriel ...

Travail en équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, infirmière...)

Mise en œuvre de l'analyse de pratique auprès des ASEN :

- Dans le collège :

Dans une salle de réunion, temps d'échange sur les situations rencontrées avec les élèves, difficultés de positionnement (place et rôle des ASEN, rôle des CPE...), les aider à prendre de la distance, à mieux cerner les problématiques.

Libérer la parole, les rassurer...

Leur apporter quelques supports théoriques afin qu'ils comprennent mieux le phénomène de l'adolescence.

- temps de concertation

### **3) APPORTS DE L'ACTION**

#### **Analyse de pratique :**

L'objectif principal était d'accompagner les ASEN dans leur pratique, de les rassurer, de les libérer de tout ce qui envahit pour leur permettre de se préserver, de prendre de la distance, et d'intervenir de manière plus professionnelle, donc plus efficace auprès des élèves.

L'analyse de pratique a permis :

- ⇒ Une meilleure compréhension des situations et des comportements des élèves
- ⇒ Une prise de recul et une mise à distance des situations vécues
- ⇒ Un meilleur positionnement par rapport à l'élève, et des interventions plus sereines
- ⇒ Climat plus apaisé à l'internat (élèves plus calmes parce que plus de tensions évitées ou plus tôt dénouées, plus de sécurité..)

#### **Temps de parole et d'écoute auprès des élèves :**

L'objectif recherché était de prendre en compte le mal-être des élèves, et leur permettre de l'exprimer, de s'en libérer pour les rendre plus disponibles au travail et à la vie de groupe.

⇒ Après un temps d'approche plus ou moins long, une méfiance des élèves, les élèves ont sollicité de plus en plus Catherine, au point qu'il a fallu doubler le temps d'intervention : 4h par semaine à compter de février 2008.

- ⇒ Les élèves parlent entre eux de Catherine et incitent leurs camarades plus réticents à la voir. Vraie amorce de travail sur soi pour certains. Ils se livrent et retrouvent confiance.
- ⇒ Une compréhension plus fine des situations vécues par les élèves, qui nous permet de prendre des décisions plus avisées, plus adaptées et efficaces (Steven)

Du côté de l'IME, même si les apports sont moindres pour le moment, quelques effets sont perceptibles :

- ⇒ Ouverture (reproche établissement fermé) et enrichissement dans carrière professionnelle
- ⇒ Accueil élèves SEGPA facilité et amélioré : avant dossier impersonnel, aujourd'hui échanges avec les personnels du collège.
- ⇒ Réflexion en cours avec le collège pour développer ces échanges (idée de passerelle) et des actions communes...
- ⇒ Mutualisation des moyens (salles spécifiques (musique...), installation sportive (mini stadium, moyens de transport...)
- ⇒ Invitation à des spectacles
- ⇒ Une plus grande ouverture de nos deux institutions (EN et Education spécialisée, une meilleure connaissance du fonctionnement de chacune et davantage de communication.

### **4) LIMITES DE L'ACTION**

✓ Au départ, caractère trop ponctuel de l'intervention de Catherine, impossibilité de transmettre les informations sur les élèves par manque de temps de concertation avec les CPE...

⇒ Nécessité de se donner des temps de liaison

✓ Frustration de ne pouvoir aller plus loin dans l'aide aux élèves, dans la relation et le travail avec les familles, les enseignants...

⇒ Invitation à participer à la Cellule de veille éducative (environ 2 par trimestre)

⇒ Invitation au Conseil trimestriel d'internat

⇒ Rencontre avec familles

✓ Risque pour les ASEN d'outrepasser leur rôle et d'avoir envie d'aller plus loin que leur fonction ne les y autorise, en questionnant l'élève, en voulant régler son problème...

⇒ Nécessité d'intervenir ensemble, Educatrice et CPE, pour recadrer et repositionner chacun dans son rôle.

✓ Risque de dispersion ou de perte de l'information précieuse pour les CPE pour leur intervention auprès des élèves et la compréhension des situations : les ASEN livrent des informations lors de l'analyse de pratique et en oublient parfois de transmettre aux CPE.

✓ Impression de « tourner en rond » parfois, en analyse de pratique, difficulté à dépasser le simple constat, la plainte, et à entrer vraiment dans l'analyse, à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, à être plus autonome.

⇒ Idée de travailler à partir de thèmes prédéfinis

⇒ Besoin de formation.

✓ Equilibre à trouver entre les interventions de chacun, Educatrice et CPE

⇒ Echange, concertation toujours...

✓ Enfin, si ces actions sont largement soutenues par les directions du Collège et de l'IME, elles tiennent encore trop à la volonté de quelques personnes, et il nous apparaît nécessaire de développer ce partenariat en mettant en place un **dispositif** qui pourrait impliquer et engager davantage de personnes (notamment des enseignants...) ceci afin de mieux assurer la pérennité de ces actions.

Actuellement nous réfléchissons aussi à la création d'un **dispositif genre cellule d'accueil temporaire individualisé**. Il s'agirait de mutualiser là encore des compétences professionnelles (éducateur spécialisé, psychologue, enseignant) pour accueillir l'élève « en crise », apaiser les tensions et mettre en place un accompagnement durable et plus adapté à l'élève.

Par ailleurs, nous allons mettre en place, avec l'association SESAM, un travail d'accompagnement des familles, une aide à la parentalité. Il est prévu au mois de juin prochain, au collège, une conférence-débat ouverte à tous les parents d'élèves, puis un groupe de paroles, en direction des parents d'élèves internes cette fois.

#### Conclusion :

Ce qui nous a unit et qui fait que le partenariat dure et continue d'évoluer aujourd'hui, c'est **notre souci commun de l'élève, du jeune, et notre conviction profonde d'un travail collectif nécessaire**.

Le reste suit ...